

**Compte-rendu du Conseil d'Administration I.S.T.V.
Du jeudi 20 juin 2002**

Membres présents :

Collège A : Madame FOLLET, Messieurs KOLSKI, LEPOUTRE, MASSY,

Collège B : Madame BLANCHARD, CALLENS, Messieurs GOUTIN, MENART, VALEIN

Collège AITOSS : Madame CHARLES, Monsieur DUBOC

Collège Etudiants : Messieurs BOUBALA, HALBINA, PETIT, SKORUPKA

Collège des personnalités extérieures : Madame LANCELLE, Monsieur VANESSE

Membres de Droit : Mesdames CAOUDER, DERVIAUX, GRISLIN, LAUDATI, LERICHE, Messieurs ASSAAD, BENAMEUR, CAULIER, DE ZORZI, DUQUESNOY, DUSSART, GHARBI, GRYBA, KALAFATE, GUERIN, LEFEBVRE, PAIN, POMMERAY, RIERA, SAGAR, ZAFINDRATAFA

Membres excusés : Madame HOUSSIEZ, Messieurs COURTOIS, DERVILLE, DEWALLY, DUBOIS, HAMROUN, LOUAGE, LEROY, OUDIN

Pouvoirs :

Monsieur OUDIN à Monsieur LEPOUTRE

Monsieur DUBOIS à Monsieur MENART

Monsieur LEROY à Monsieur VALEIN

Madame HOUSSIEZ à Madame LANCELLE

Monsieur DERVILLE à Monsieur VANESSE

Monsieur LOUAGE à Madame LANCELLE

SYNTHESE DES DECISIONS APPROUVEES

- 1) Approbation du compte-rendu du CA du 7 février 2002 à l'unanimité
- 2) La réforme L, M, D est votée à l'unanimité moins une abstention
- 3) Les propositions de postes d'ATER, de PAST, de demandes de postes sont approuvées à l'unanimité
- 4) Le calendrier de fermeture de l'ISTV est voté à l'unanimité
- 5) Le remboursement des dettes des subventions aux associations est voté à l'unanimité

Ouverture de la séance à 14 heures 10

Monsieur Ourak souhaite la bienvenue à tous les participants et informe que ce Conseil d'Administration est enregistré.

1) Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du jeudi 7 février 2002 :

Monsieur Ourak présente ses excuses au Conseil pour l'envoi tardif du compte-rendu par e-mail.

Monsieur Zafindratafa demande à ce que son nom figure dans la liste des présents.

Monsieur Valein fait remarquer que dans les points 2, 3 et 4 du compte-rendu, les documents n'ont pas été distribués comme il l'a été mentionné mais visionnés. Il rappelle également que dans le point 3, il est nécessaire de proposer aux étudiants une formation de culture scientifique minimale, l'ouverture culturelle venant en complément. De même, pour éviter toute confusion, Monsieur Valein suggère de préciser en préambule les points qui ont réellement été votés à l'unanimité.

Monsieur Ourak explique que le vote à l'unanimité concernait les formations. A ce sujet, Monsieur Ourak ajoute que des représentants du Ministère viennent à Valenciennes ce mardi 25 juin 2002. En effet, Le CNESER demande à revoir dans le détail la notion de parcours, les modalités d'évaluation et de compensation. Il serait donc souhaitable de présenter les formations de la façon la plus cohérente possible.

En tenant compte de ces remarques, le compte-rendu du Conseil d'Administration du 7 février 2002 est approuvé à l'unanimité.

2) La réforme L, M, D:

Monsieur Ourak présente les documents de la Réforme L, M, D : Il existe neuf mentions qui correspondent aux neuf filières. Cette réforme s'articule autour de trois grades : **le grade Licence** (comprenant 3 années), **le grade Master** (2 années après la licence) et **le grade Doctorat** (3 années après le Master). Monsieur Ourak précise que le diplôme du DEUG Sciences et Technologies peut cependant encore être délivré à la demande de l'étudiant. Actuellement, le service de la Scolarité travaille sur la codification des nouvelles formations.

Monsieur Dussart demande à Monsieur Ourak si lors de l'inscription en Licence Sciences et Technologies, les étudiants choisissent dès le départ une mention particulière.

Effectivement, Monsieur Ourak explique qu'à la rentrée 2002, les étudiants bacheliers s'inscriront en première année de **Licence Sciences et Technologies** et auront à choisir une mention particulière parmi 9 mentions proposées :

1) **Les Sciences Fondamentales** subdivisées en 2 mentions:

- *La mention **Mathématiques*** : Mathématiques Pures, Mathématiques Appliquées, Mathématiques et Economie
- *La mention **Sciences Physiques*** : Physique Chimie, Physique Appliquées, Chimie Appliquée

Monsieur Valein demande à Madame Follet s'il était possible d'ajouter au parcours Physique Chimie : *«une orientation pour les métiers de l'enseignement ».*

Madame Follet explique que ce module n'est pas seulement ciblé CAPES, car les étudiants peuvent également s'orienter vers la maîtrise Physique Chimie puis ensuite vers un «ex» DESS ou un «ex» DEA.

Par ailleurs, Monsieur Ourak ajoute que l'intitulé légal est "Physique et Applications". L'idée du Ministère était de regrouper l'ensemble dans deux mentions à savoir : Physique Chimie, Physique Appliquée. Le parcours "Chimie Appliquée" a été ajouté à la demande de Madame Follet. Initialement, ce projet s'intitulait "Chimie Marketing" mais à la demande du Ministère, nous avons changé l'intitulé.

2) Les Sciences Appliquées :

- *La mention Informatique* : Ingénierie Informatique, Informatique et Technologie, Informatique Mathématiques.

Monsieur Ourak rappelle que l'IUP Génie Mathématiques et Informatique (G.M.I.) s'ouvrira en septembre 2002. Cependant, Les informaticiens ont souhaité que les trois parcours concernent à la fois la Licence Sciences et Technologies et l'IUP G.M.I.. L'inscription en IUP ne peut induire une inscription en licence mais une double inscription est donc nécessaire.

Monsieur Goutin constate l'injustice du paiement de la double inscription pour les étudiants n'ayant pas les moyens financiers.

Monsieur Ourak précise qu'il s'agit de 2 voies différentes et que c'est la réglementation qui l'impose.

- *La Mention GEII* : IUP GEII, Licence Electronique, Electrotechnique et Automatique
- *La Mention Audiovisuel et Multimédia* : Monsieur Pommeray signale que la Licence Création Numérique est nécessaire pour s'intégrer par la suite dans un Master.
- *La Mention Matériaux* : Mademoiselle Leriche explique que les deux premières années de la Licence se feront à Valenciennes en Sciences Physiques avec des modules ciblés matériaux dans les différents parcours et la troisième année à Maubeuge.
- *La Mention Ingénierie Mécanique* : Licence Technologie Mécanique et IUP Ingénierie Mécanique

Monsieur Guérin ajoute que la Licence de Technologie Mécanique est plutôt vouée aux métiers de l'enseignement

- *La Mention Ingénierie de la Construction* : La licence Ingénierie de la Construction

Monsieur Ourak définit l'intérêt de la licence parallèle. L'IUP n'acceptant que des étudiants à Bac+1 ; grâce à cette licence les étudiants bacheliers pourront intégrer la filière IUP dès le baccalauréat

En tant que responsable pédagogique à Cambrai, Monsieur Valein craint que par le biais de cette réforme, les étudiants de Cambrai ne soient tentés par des filières plus attractives ou plus artistiques et s'inscrivent en 1^{ère} année licence à Valenciennes plutôt qu'à Cambrai. Il se demande si la formation 1^{er} et 2^{ème} niveau est réellement indispensable ? et comment pourrait on remédier à l'évaporation des étudiants vers Valenciennes ?

Monsieur Ourak constate que si l'on ressent un engouement pour certaines filières, on essaiera de donner aux étudiants de Cambrai des modules de sensibilisation sur place.

Monsieur Lefebvre ajoute que pour l'audiovisuel, en première année, il s'agit d'ailleurs de modules de sensibilisation. Les étudiants qui arrivent en cours d'année peuvent encore se réorienter.

Monsieur Ourak met en garde les membres du Conseil sur l'importance et la nécessité de la culture scientifique dans la formation du jeune étudiant.

Monsieur Valein rappelle que pour les bacheliers la tentation de se diriger vers ce qu'ils aiment est importante.

Les Masters Sciences et Technologies :

Monsieur Ourak rappelle que l'on retrouve les 9 mentions précédentes.

Monsieur Kolski intervient sur la mention informatique. Depuis longtemps la Direction de l'I.S.T.V. savait qu'il existait 4 parcours envisagés sur 2 ans : Génie Logiciel et Aide à la Décision (GLAD), Informatisation Homme-Machine (ICHM), Technologies Nouvelles des Systèmes d'Information, Informatique Distribuée Embarquée et Application (IDEAL). Pourquoi Informatisation et Communication Homme-Machine ne figure pas dans la mention informatique ? Monsieur Kolski se demande s'il s'agit d'un oubli.

Monsieur Abed explique que les automaticiens souhaitent un Master en commun. ICHM s'inscrira en Automatique et GLAD en Informatique.

Monsieur Kolski estime qu'il existe un problème de communication entre automaticiens et informaticiens.

D'autre part, pour la mention Mathématiques, Monsieur Massy précise qu'il existe actuellement un DEA en Mathématiques Pures.

Monsieur Ourak explique que pour les Mathématiques Pures, il s'agira d'un Master Recherche.

Monsieur Massy pense que les sigles des parcours risquent de ne pas être assez explicites pour le Ministère.

Monsieur Ourak signale que dans le document officiel tous les sigles ont été définis.

Monsieur Zafindratafa se demande pourquoi avoir mis un point d'interrogation à Ingénierie Mathématiques ?

Monsieur Ourak explique que la demande d'un Master Sciences et Technologies en Mathématiques Appliquées n'a pas été formulée il est donc difficile ici de le mentionner. Cependant, Monsieur Ourak pense faire la demande ultérieurement au Ministère.

Monsieur Pain se demande si les abréviations et les mentions sont en accord avec le dossier qui a été déposé au Ministère, car en ce qui concerne l'agro alimentaire il n'a jamais été question de mention « agro ». Monsieur Ourak indique qu'il s'agit ici de mentions internes, il faut se référer au dossier déposé au Ministère.

Concernant les Matériaux, Monsieur Ourak rappelle qu'il existe une MST Matériaux, le dossier du DESS n'a pas été fourni au Ministère. Donc, on ne peut inscrire le Master pour le moment. Le sujet sera donc également abordé avec le Ministère mardi prochain.

En ce qui concerne la mention GEII, Monsieur Assaad souhaite que les 4 parcours soient inscrits.

Monsieur Kolski aimerait revenir sur le problème GLAD - ICHM : il rappelle que le parcours se fait bien sur 2 ans. Le parcours Génie Informatique et Système Homme-Machine correspond à ICHM du côté Automatique et GEII, avec une première année plus centrée sur l'informatique Industrielle. Cependant, Monsieur Kolski se demande s'il était correct d'appeler ce module ICHM. Peut être aurait il fallu l'écrire autrement sachant que ICHM correspond en fait à deux parcours différents et complémentaires : l'un automatique et informatique industriel et l'autre plutôt informatique. Les modules peuvent être de toute façon mis en commun.

Monsieur Ourak rappelle que pour le Ministère, la discussion s'arrête au niveau des mentions et non au niveau des parcours.

Monsieur Sagar demande à ce que ces problèmes entre informaticiens et automaticiens soient réglés en dehors du Conseil.

Madame Follet constate que dans les Sciences Fondamentales, la mention Sciences Physiques a été omise.

Les Licences Professionnelles et par Apprentissage :

Monsieur Ourak explique que le Ministère souhaite que l'intitulé de la Licence Professionnelle en Informatique soit changé. L'ouverture des licences inscrites en pointillés sur le document figureront dans le nouveau contrat quadriennal.

Dans le domaine de la Construction, les professionnels ont demandé la création d'une licence « Chef de Chantier » par apprentissage.

Pour l'Agro alimentaire, il n'y a rien de prévu pour l'instant mais c'est peut être l'occasion de le faire auprès du Ministère. Monsieur Ourak rappelle qu'en ce qui concerne le DESS, le Ministère n'a pas donné d'avis défavorable ce qui veut dire que ce DESS est intégré dans la réforme. Cette année, le DESS proposé par Monsieur Pain s'ouvrira à la rentrée de septembre 2002. Le DESS présenté par Monsieur Nontgaillard sera proposé l'année suivante.

Monsieur Assaad estime que les délais de réflexion sur la Réforme L, M, D étaient trop courts et qu'il n'y a pas eu assez de discussions et de concertation.

Monsieur Valein ajoute que dans la précipitation, il est probable de s'orienter dans des directions pas forcément bonnes. Les souhaits de Monsieur Valein sont de pouvoir construire son parcours, d'avoir la possibilité de changer de parcours et que la Direction de l'I.S.T.V. se porte garante de cette culture minimale scientifique dans les diplômes délivrés.

Monsieur Ourak rappelle que dans cette commission sur la réforme le débat a toujours été un débat démocratique, de discussions, de dialogue avec les collègues. D'ailleurs, Monsieur Ourak remercie ses collègues pour le travail fourni avec des délais très courts dans cette précipitation. Les délais devaient en effet être respectés, les moyens devaient être octroyés aux meilleurs dossiers. Les dossiers pourront être affinés par la suite. Monsieur Ourak ajoute que tant qu'il sera Directeur de l'Institut, il veillera à maintenir une ouverture scientifique dans les parcours de formation proposés.

Monsieur Zafindratafa demande si une réunion prévisionnelle de regroupement des enseignements pourra être organisée.

Monsieur Ourak répond que ces réunions pourront être fixées lorsque tous les modules seront définis. Cependant, le premier semestre devra être planifié avant la rentrée de septembre.

La réforme L, M, D est approuvée à l'unanimité moins une abstention.

3) Résultat de la commission de choix :

Monsieur Ourak rappelle qu'une commission de choix s'est tenue cette semaine pour l'affectation des postes ATER au sein de l'Institut ; sur 17,5 postes demandés, 13 ont été attribués.

En ce qui concerne les invitations de professeurs, aucun poste n'est prévu à l'I.S.T.V. pour cette année, cependant, en septembre, il sera encore possible de récupérer quelques postes non pourvus dans d'autres composantes.

Monsieur Ourak passe à la lecture du document de supports de postes octroyés:

- 1 poste en 16^{ème} section : « Psychologie, Psychologie Clinique, Psychologie Sociale » suite à la demande de Monsieur Millot. Ce poste se fera en échange de services entre l'IUT et l'I.S.T.V.
- 1,5 postes en 25^{ème} section : « Mathématiques pures »
- 1 poste en 26^{ème} section : « Mathématiques Appliquées et Applications des Mathématiques »
- 2 postes en 27^{ème} section : « Informatique »
- 0,5 poste en 33^{ème} section : « Chimie du Solide »
- 2 postes en 60^{ème} section : « Mécanique, Génie Mécanique, Génie Civil »
- 1,5 postes en 61^{ème} section : « Génie Informatique, Automatique et Traitement du Signal »
- 0,5 poste pour Cambrai en 62^{ème} section : « Energétique, Génie des Procédés »
- 2 postes en 63^{ème} section : « Electronique, Optronique et Systèmes »
- 1 poste en 71^{ème} section : « Sciences de l'Information et de la Communication »

Lors de cette commission de choix, la discussion sur les postes d'enseignants chercheurs ne s'est pas poursuivie pour la simple raison qu'il est nécessaire de définir au préalable des critères de choix au sein de l'Institut afin de

présenter une liste au niveau de l'université. Les demandes de postes IATOSS seront abordées en même temps. Les demandes de postes de l'université seront discutées lors d'un C.A. en Septembre.

En ce qui concerne les PAST :

- 8 supports en Audiovisuel
- 1 support en IUP GEII
- 2 supports en IUP ELC
- 2 supports en Mécanique
- 1 support en IUP GSAI

Les propositions de supports postes sont approuvées à l'unanimité.

4) Calendrier de fermeture de l'ISTV :

Monsieur Ourak soumet le calendrier de fermeture de l'I.S.T.V.

Madame Caouder demande si une harmonisation a été faite avec les autres composantes.

Monsieur Ourak répond que l'I.S.T.V. s'est calqué sur les dates de l'U.V.H.C. et rappelle que l'université sera fermée à Noël, en Février et à Pâques. Monsieur Ourak ajoute que le calendrier des laboratoires n'est pas tout à fait le même.

Le calendrier de fermeture de l'I.S.T.V. est approuvé à l'unanimité.

5) Les subventions aux associations :

Monsieur Ourak informe les étudiants présents qu'il ne s'agit pas d'attribution de subventions. Les subventions accordées aux associations seront abordées lors d'un prochain C.A à la rentrée. Il s'agit ici de remplir un document émanant de l'agent comptable qui concerne le remboursement des dettes des associations. Ces dettes avaient été reconnues par Monsieur Level, prédécesseur de Monsieur Ourak. A cette époque, un remboursement échelonné avait été prévu. Une ponction sur le Budget de l'ISTV va donc être effectuée :

- 828, 09 € pour l'Association des Etudiants en Mécanique et Productique
- 1261, 98 € pour la Corpo ISTV Productique

Le remboursement des dettes des associations est approuvé à l'unanimité.

6) Les questions diverses :

Monsieur Ourak informe le Conseil de la démission de Monsieur Pain de la Direction de l'IUP Agro alimentaire. Monsieur Ourak propose à Monsieur Pain d'exposer quelques unes des raisons qui ont motivé sa décision. Monsieur Ourak rappelle que jusqu'à présent, le niveau Bac+5 n'existait pas à Cambrai. Les étudiants ont exposé leur inquiétude ainsi que des problèmes de carence au niveau du matériel. Monsieur Ourak explique que sur le plan humain, un poste d'Ingénieur d'Etude et 2 postes de Maîtres de Conférences ont été créés en 2002 ; sur le plan matériel, certains TP et projets s'effectuent au CITIA (centre de transfert). Dans ces nouvelles salles, il manque encore des ordinateurs, des paillasse, des éléments de chimie..., alors que ce matériel était inscrit dans le projet du Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (C.I.A.T.).

Monsieur Pain ajoute que le premier équipement du nouveau bâtiment n'existe pas.

Madame Lancelle rappelle que ces crédits s'élevaient à 2 millions de francs pour l'équipement spécifique, qu'il s'agit de crédits d'Etat qui transitent par le Ministère de l'Agriculture. Actuellement, le Ministère de l'Agriculture se demande sur quelle ligne budgétaire doivent être inscrits ces crédits : à savoir sur l'enseignement agricole ou sur la recherche. Ces crédits devraient être débloqués prochainement.

Monsieur Ourak ajoute que le devis a été transmis à la présidence et que l'on attend la réponse du Ministère.

Monsieur Assaad se souvient que pendant 2 ans, des crédits octroyés à l'IUP Agro Alimentaire s'élevaient à 600 000 francs au détriment d'autres filières.

Monsieur Ourak souligne que Monsieur Nongaillard lui a remis un document financier du matériel acheté pour l'antenne de Cambrai, Monsieur Ourak explique que le total des dépenses est bien supérieur à 1 200 000 francs.

Madame Lancelle explique que les trois éléments : Recherche, Innovation et Transfert sont gérés en partie par la communauté d'agglomération qui a déjà mis environ dix millions de francs dans le projet. Des locaux ont été construits, deux millions de francs devraient compléter l'équipement des salles.

Monsieur Ourak regrette que Monsieur Pain ait démissionné avant que des solutions ne soient apportées aux différents problèmes qui se posent à l'IUP. L'année dernière, Monsieur Ourak rappelle qu'il y avait déjà eu des rumeurs annonçant la fermeture de l'antenne de Cambrai. Maintenant, les étudiants du secteur Agro alimentaire s'inquiètent de l'avenir de l'IUP.

Madame Lancelle explique que dans une petite ville, les problèmes peuvent vite être globalisés. Elle ajoute que la Communauté d'Agglomération a consenti depuis 15 ans d'énormes sacrifices pour monter ce centre universitaire très utile à la région de Cambrai. Madame Lancelle remercie d'ailleurs l'Université de Valenciennes pour son investissement.

Monsieur Pain explique qu'il a démissionné car il considère qu'un Directeur d'IUP doit disposer d'éléments nécessaires pour fonctionner. Monsieur Pain regrette que le million de francs ait été géré par Monsieur Nongaillard directement au niveau de la présidence. Les besoins en équipement existent et il est difficile de former les étudiants dans ces conditions.

Monsieur Ourak déclare que des discussions sur ces financements d'équipement seront menées en présence de Messieurs Level et Nongaillard.

Madame Lancelle rappelle que le financement CIAT est un financement fléché.

Monsieur Pain se demande si les besoins en équipement et personnel ont bien été inscrits dans le projet CIAT et si dans le cadre de la réforme, l'IUP de Cambrai peut continuer à fonctionner dans les conditions actuelles.

Monsieur Ourak regrette le fonctionnement spécifique de l'IUP Agro alimentaire et aurait souhaité que cette démission se fasse après les sessions d'examens de septembre.

Mademoiselle Leriche intervient sur le fait que des problèmes similaires ont été rencontrés à Maubeuge et que Monsieur Ourak a toujours apporté son soutien pour solutionner ces problèmes.

Monsieur Ourak remercie tous les participants du Conseil.

Clôture de la séance à 17 heures